



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-huitième session

18 juin-6 juillet 2018

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance
qui y est associée : suivi et application de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associé

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de transmettre au Conseil des droits de l'homme le rapport établi par E. Tendayi Achiume, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en application de la résolution 72/156 de l'Assemblée générale. Dans ce rapport, la Rapporteuse spéciale examine l'évolution récente et préoccupante des idéologies nazies et néonazies, du soutien au nazisme et au néonazisme, ainsi que de leur glorification. Les manifestations contemporaines du nazisme et du néonazisme continuent de menacer les droits de l'homme et la démocratie, et la Rapporteuse spéciale rappelle, à cet égard, le cadre juridique international des droits de l'homme applicable dans ce contexte. Elle appelle l'attention sur l'élargissement des groupes néonazis aux nationalistes blancs et aux mouvements populistes de droite, et sur la véritable menace que cela fait peser sur de nombreux groupes raciaux, ethniques et religieux. Les femmes, les personnes d'appartenance et d'orientation sexuelle diverses et les personnes handicapées sont également visées. La Rapporteuse spéciale met en évidence les dernières incidences politiques du néonazisme, sa popularité récente et le fait que même des dirigeants politiques aux plus hauts postes de la fonction publique y adhèrent. Elle analyse également le rôle de la technologie dans le renforcement du néonazisme et l'aggravation de ses effets préjudiciables, en particulier sur les enfants et les jeunes. En conclusion, la Rapporteuse spéciale fait des recommandations au sujet des futurs travaux de recherche et consultations à mener pour permettre aux États de mieux comprendre le fléau contemporain qu'est le néonazisme et y faire face. Elle invite en outre les organisations de la société civile à former des coalitions soudées pour faire face au néonazisme.



Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Bref aperçu du néonazisme	3
III. Cadre juridique applicable	5
IV. Manifestations contemporaines de la glorification du nazisme et du néonazisme	6
A. Le néonazisme : fondement idéologique large et incidence sociale sur l'égalité raciale	6
B. L'incidence et la popularité récentes du néonazisme sur le plan politique	8
C. Le rôle de la technologie dans la diffusion de l'idéologie néonazie	10
V. Conclusion et recommandations	12

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis au Conseil des droits de l'homme en application de la résolution 72/156 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié la Rapporteuse spéciale d'établir, en vue de le soumettre, notamment, au Conseil à sa trente-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution concernant la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

2. Dans ce rapport, la Rapporteuse spéciale examine l'évolution préoccupante des idéologies nazies et néonazies ainsi que du soutien à ces idéologies. Elle met l'accent, en particulier, sur la résurgence des idéologies néonazies, qui font de plus en plus d'adeptes dans différentes parties du monde, ainsi que sur la véritable menace que ces idéologies font peser sur les juifs, les musulmans, les personnes d'ascendance africaine, les Roms, les peuples autochtones, les femmes, les minorités raciales et ethniques, les personnes ayant diverses identités de genre et orientations sexuelles et les personnes handicapées. En appuyant son analyse sur les précédents rapports à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme, ainsi que sur des recherches documentaires, la Rapporteuse spéciale étudie ces manifestations en tant que phénomènes contraires aux normes relatives aux droits de l'homme, y compris aux principes d'égalité et de dignité humaine. Bien qu'il soit né d'une idéologie liée à une période précise de l'histoire et à une zone géographique limitée, le néonazisme demeure un problème contemporain qui touche différentes populations.

3. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/156, la Rapporteuse spéciale a l'intention d'adresser aux États membres et aux autres parties prenantes concernées un questionnaire visant à recueillir leurs vues sur la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, lesquelles serviront de base à son prochain rapport à l'Assemblée générale. Elle s'intéresse en particulier aux exemples de stratégies et de pratiques jugées efficaces par les États dans la lutte contre ces phénomènes.

II. Bref aperçu du néonazisme

4. L'idéologie nazie et néonazie est l'antithèse des principes sur lesquels repose le droit international des droits de l'homme¹. Dans son tout premier article, la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Les États membres ont clairement déclaré que toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation entre les races est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse et que rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique².

5. Le nazisme et le néonazisme rejettent l'égalité raciale et vont même jusqu'à préconiser, si nécessaire, le recours à des actes de violence extrême pour concrétiser leur vision de l'oppression et de la discrimination³. Une détermination inébranlable à protéger la « pureté » de la « race aryenne » contre les autres peuples, considérés comme des barbares, est au cœur de ces idéologies. L'antisémitisme est un outil essentiel dans cette idéologie, et

¹ Le terme « néonazi » désigne généralement les mouvements et groupes qui s'inspirent de l'idéologie du Parti national socialiste des travailleurs allemands. Les mouvements de cette catégorie s'appuient largement sur la philosophie politique professée par Adolf Hitler en Allemagne pendant la période nazie, mais ceux qui y adhèrent adoptent toutes sortes d'autres croyances.

² Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, préambule.

³ Holger H. Herwig, « Geopolitik : Haushofer, Hitler and lebensraum », *Journal of Strategic Studies*, vol. 22, n^{os} 2 et 3 (1999), p. 218 à 241.

l'extermination des Juifs durant l'Holocauste rappelle avec force, aujourd'hui encore, les raisons pour lesquelles une telle idéologie ne doit jamais être tolérée, mais doit au contraire faire l'objet d'une lutte sans merci. L'intolérance néonazie ne se limite pas aux Juifs ou aux personnes d'ascendance juive. Elle dénigre beaucoup d'autres groupes raciaux, ethniques et religieux, y compris les peuples slaves, les personnes d'ascendance africaine et les musulmans. L'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie et le racisme sont essentiels dans le néonazisme, mais à ceux-ci s'ajoutent aussi l'homophobie et la discrimination à l'égard des personnes handicapées⁴.

6. Bien que les positions philosophiques d'Adolf Hitler constituent un thème central dans le néonazisme, celui-ci comporte aussi différentes variantes. De fait, certains groupes nourrissent simplement une haine contre des groupes qui ont de tout temps été victimes de discrimination, tandis que d'autres sont axés sur la création, par la révolution, d'un État politique fasciste⁵. Le néonazisme est en outre souvent étroitement aligné sur le nationalisme blanc, qui partage son attachement profond à la suprématie de la race blanche par rapport aux populations non blanches. Ce lien avec le nationalisme blanc, tendance contemporaine non négligeable, est examiné plus en détail ci-après.

7. Les membres des groupements néonazis les plus extrêmes sont convaincus qu'une guerre entre les races est imminente et cherchent donc à se former et à s'armer pour en sortir victorieux. Il s'agit de groupes militarisés, composés de skinheads racistes partisans d'une idéologie radicale de droite. Certains militants, portés par ces convictions et anticipant l'infiltration des services de sécurité, mènent des campagnes de « loups solitaires », campagnes menées par des groupuscules de militants qui agissent de manière autonome, tout en s'appuyant sur l'idéologie du groupe principal, pour commettre des actes de violence et de terrorisme fondés sur l'idéologie commune. La Rapporteuse spéciale souhaiterait rappeler l'attaque terroriste odieuse perpétrée en Norvège en juillet 2011, dans laquelle 77 personnes, dont 69 jeunes, ont été tuées par Anders Behring Breivik au nom de la cause de la supériorité raciale. Le meurtrier se réclamait clairement de l'idéologie néonazie, et son horrible attaque, qui a notamment fait de nombreuses victimes norvégiennes blanches, montre clairement pourquoi le néonazisme constitue une menace pour les nations tout entières, et non seulement pour les groupes raciaux et ethniques qui en sont la cible directe.

8. En plus de ces partisans extrémistes, les adeptes actuels de cette idéologie, qui ne correspondent pas à l'image traditionnelle des néonazis, sont de plus en plus visibles et fiers de l'être⁶. Les néonazis font également appel à différentes formes de culture populaire pour propager leur cause. Par exemple, dans les pays où le nazisme et le négationnisme étaient interdits, la musique est devenue pour des groupes néonazis un outil important pour diffuser leur message et politiser d'éventuels partisans. De fait, parmi les principales activités de ces organisations figurent la publication et la consommation d'œuvres musicales et littéraires fondées sur la promotion de l'idéologie nazie, ainsi que l'organisation de réunions à grande échelle et la lecture de proclamations en public.

9. Le néonazisme n'est absolument pas un phénomène nouveau. L'apparition du mouvement transnational néonazi remonte à 1949, année où le European Liberation Front (Front européen de libération) a vu le jour à Londres⁷. Depuis, les organisations néonazies ont proliféré, et différents aspects de cette idéologie sont mis en avant par de nouvelles organisations et de nouveaux groupuscules. La fin du XX^e siècle a été marquée par propagation d'une culture néonazie dans différentes régions du monde, à mesure que des

⁴ Raphael S. Ezekiel, « An ethnographer looks at neo-Nazi and Klan groups : the racist mind revisited », *American Behavioral Scientist*, vol. 46, n° 1 (2002), p. 51 à 71.

⁵ Southern Poverty Law Center, « Neo-Nazi ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.splcenter.org/fighting-hate/extremist-files/ideology/neo-nazi>.

⁶ Dans un pays, on trouve parmi les nationalistes blancs qui sont prêts à appuyer l'idéologie néonazie « des jeunes hommes arborant une coiffure "fasciste" et vêtus de pantalons kaki et de polos ». Heidi Beirich et Susy Buchanan, « 2017 : the year in hate and extremism », Southern Poverty Law Center, 11 février 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.splcenter.org/fighting-hate/intelligence-report/2018/2017-year-hate-and-extremism#neo-nazi>.

⁷ Jean-Yves Camus, « Neo-Nazism in Europe », dans *The Extreme Right in Europe*, Uwe Backes et Patrick Moreau, éd. (Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 2011), p. 231 à 242.

idées étaient importées de Scandinavie et d'Europe occidentale par des dirigeants locaux⁸. Des organisations néonazies ont commencé à exiger la ségrégation raciale et l'expulsion des populations non blanches, notamment en Europe et en Amérique du Nord. Elles tentaient de développer un sentiment de supériorité de la race blanche, qui excluait des groupes comme les Juifs, les Roms et les Sintis. Au fil du temps, l'attrait du mouvement néonazi a progressivement franchi ses propres frontières géographiques traditionnelles, et donné naissance notamment à des organisations néonazies dans des pays situés en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord⁹.

10. Pendant des années, les néonazis, largement exclus, trouvaient refuge sur Internet ou dans le cadre de petites réunions locales et généralement privées. Les organisations néonazies étaient en règle générale marginales et manquaient d'efficacité politique. Cependant, ces dernières années, l'essor mondial du nationalisme blanc et des partis populistes de droite – profondément attachés aux discours de haine à l'égard de groupes de personnes précis généralement méprisés par les groupes néonazis – a permis à cette idéologie de prendre de l'importance¹⁰. D'après les informations diffusées par les médias, les liens entre les néonazis américains et européens sont forts et continuent de se renforcer. À juste titre, le phénomène de plus en plus fréquent des sites Web gérés par des organisations de néonazis et de skinheads suscite une inquiétude et un intérêt grandissants au sein des institutions européennes. Malheureusement, il n'en demeure pas moins que le néonazisme représente plus qu'une simple apologie d'un mouvement du passé ; il s'agit d'un mouvement contemporain fervent défenseur de l'inégalité raciale, qui s'efforce de mobiliser un large soutien en faveur de ses affirmations mensongères concernant la supériorité raciale.

III. Cadre juridique applicable

11. Dans le cadre de la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques similaires qui alimentent la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, la Rapporteuse spéciale souhaite rappeler que les États sont tenus de s'acquitter des obligations ci-après.

12. Comme cela est évoqué dans le préambule de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les États se sont dits convaincus que toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation entre les races est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse et que rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique. En application de l'article 5 de la Convention, les États se sont engagés à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à garantir à chacun l'exercice des différents droits énumérés dans cet article. Conformément à l'article 4 de la Convention, les États condamnent toute propagande et toutes organisations qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une certaine couleur ou d'une certaine origine ethnique, ou qui prétendent justifier ou encourager toute forme de haine et de discrimination raciales. En vertu de cet article, les États s'engagent également à adopter immédiatement des mesures positives destinées à éliminer toute incitation à une telle discrimination, ou tous actes de discrimination. Enfin, l'article 4 impose aussi aux États l'obligation de déclarer délits punissables par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale ; toute incitation à la discrimination raciale ; tous actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre

⁸ Ibid., p. 236.

⁹ Voir, par exemple, Marcos Chor Maio, « Against racism : search for an alliance between Afro-Brazilians and Brazilian Jews in the early 1990s », *Estudios Interdisciplinarios de América Latina y el Caribe*, vol. 10, n° 2 (2014). Disponible à l'adresse suivante : <http://eial.tau.ac.il/index.php/eial/article/view/1009/1044>. Jacqueline Z. Wilson, « Racist and political extremist graffiti in Australian prisons, 1970s to 1990s », *Howard Journal of Crime and Justice*, vol. 47, n° 1 (2008).

¹⁰ Dans un pays d'Amérique du Nord, des groupes néonazis du mouvement de la suprématie de la race blanche ont connu une très forte croissance (22 %), et leur nombre est passé de 99 à 121. Camus, « Neo-Nazism in Europe », p. 238.

toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique ; de même que toute assistance apportée à des activités racistes, y compris leur financement.

13. La Rapporteuse spéciale tient en outre à rappeler aux États qu'ils se sont engagés, au titre de l'article 87 de la Déclaration de Durban, à aller de l'avant en prenant des mesures contre les organisations qui propagent des idées fondées sur la supériorité raciale ou la haine et en condamnant ces organisations.

14. L'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit le droit fondamental de ne pas être inquiété pour ses opinions. Il n'est pas anodin que l'article 20 du Pacte apporte des clarifications essentielles concernant la portée du droit à la liberté d'expression, en précisant que tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi.

15. Tout en rappelant le cadre juridique applicable, la Rapporteuse spéciale tient également à confirmer que le révisionnisme de l'Holocauste et les tentatives de falsification de l'histoire contribuent non seulement à la réhabilitation et à la propagation du nazisme et d'autres idéologies extrémistes, mais créent aussi un terrain propice aux manifestations nationalistes et néonazies¹¹. Ce révisionnisme peut relever de l'interdiction des discours de haine, au sens de l'alinéa a) de l'article 4, que les États sont tenus de déclarer délits punissables par la loi.

IV. Manifestations contemporaines de la glorification du nazisme et du néonazisme

A. Le néonazisme : fondement idéologique large et incidence sociale sur l'égalité raciale

16. De nos jours, le néonazisme s'associe régulièrement à d'autres idéologies fondées sur la supériorité ou la haine raciale pour être accepté à plus grande échelle et renforcer sa base d'appui. La Rapporteuse spéciale constate avec préoccupation le succès de cette stratégie, comme en témoignent l'appui et l'acceptation de plus en plus importants dont bénéficie l'idéologie néonazie dans un nombre croissant de pays. Pour ne citer qu'un exemple, l'ancien Rapporteur spécial a déploré, dans son rapport sur sa mission en Grèce¹², l'essor et la normalisation de l'idéologie néonazie et des partis politiques qui reposent sur cette idéologie, comme le parti Aube dorée, entré au Conseil municipal d'Athènes en 2010 et au Parlement, en 2012. Les dirigeants et les membres d'Aube dorée avaient ouvertement fait l'éloge du nazisme et d'Adolf Hitler, et contribué au déni de l'Holocauste et aux discours haineux antisémites, ainsi qu'aux discours de haine à l'égard des migrants.

17. La réapparition du néonazisme à l'époque actuelle est profondément liée au fait que ce mouvement s'est ouvert à divers réseaux de partisans de la suprématie de la race blanche, à des projets racistes et xénophobes, en particulier celui du nationalisme blanc, et à d'autres idéologies d'extrême droite, et qu'il y a contribué. Cette ouverture a rendu le néonazisme plus accessible et, en faisant allégeance à d'autres groupes qui prônent des idéologies fondées sur la haine et la supériorité raciales – notamment, le nationalisme blanc – les groupes néonazis ont élargi leur sphère d'influence. Comme on le verra plus en détail ci-après, des dirigeants politiques et même des fonctionnaires au plus haut niveau du Gouvernement ont malheureusement été complices de cette expansion.

18. Le renforcement actuel du néonazisme a eu des conséquences sociales graves ; il a notamment donné lieu à des actes violents commis par des groupes liés à ce mouvement et qui partagent ses idéologies fondées sur la supériorité et la haine raciales¹³. En Europe et en

¹¹ Voir A/HRC/23/24, par. 12.

¹² Voir A/HRC/32/50/Add.1, par. 51.

¹³ HCDH, « US racism on the rise, UN experts warn in wake of Charlottesville violence », publié le 16 août 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21975>.

Amérique du Nord, plus particulièrement, on a assisté à l'augmentation spectaculaire des actes antisémites imputables aux groupes néonazis et aux groupes de partisans de la suprématie de la race blanche et de nationalistes blancs qui leur sont affiliés. Comme l'a fait savoir l'ancien Rapporteur spécial, des groupes néonazis ont récemment été à l'origine de plusieurs actes de violence en Grèce¹⁴, en Estonie¹⁵, en Lettonie¹⁶, en Bulgarie¹⁷, aux États-Unis d'Amérique¹⁸, en Ukraine¹⁹, en Fédération de Russie²⁰ et en Argentine²¹, pour ne citer que quelques exemples. Les manifestations contemporaines de l'idéologie nazie ont progressé dans les bastions traditionnels du nazisme et, dans certains cas, au-delà, menaçant ainsi l'égalité raciale dans différentes régions du monde.

19. En janvier 2018, les contenus antisémites publiés sur les médias sociaux et les conversations niant l'Holocauste ont augmenté d'environ 30 % par rapport à la même période en 2016²². En moyenne, on compte chaque jour environ 550 publications contenant des symboles néonazis et antisémites, et 108 publications contenant des propos négationnistes²³.

20. Aux États-Unis d'Amérique, les actes antisémites ont augmenté de près de 60 % ; 1 986 cas ont été enregistrés en 2017²⁴. De même, au Royaume-Uni, le nombre de crimes antisémites a atteint des niveaux records avec au total 1 382 cas en 2017²⁵. L'Allemagne a également assisté à une augmentation des crimes de haine commis par des néonazis²⁶. Des informations provenant des services de renseignements du Gouvernement font aussi état d'une hausse spectaculaire des infractions violentes imputables à l'extrême droite²⁷.

21. Aux États-Unis d'Amérique, un lien a été établi entre un nouveau groupe néonazi, Atomwaffen, et les personnes soupçonnées d'être à l'origine d'au moins cinq meurtres survenus récemment²⁸. Un site Web de partisans de la suprématie de la race blanche bien connu, Stormfront.org ou « la capitale du meurtre en ligne » (*the murder capital of the internet*) comme l'a appelé le Southern Poverty Law Center, est associé à une centaine de meurtres commis entre 2009 et 2015²⁹. Les meurtres perpétrés par des partisans de la

¹⁴ Voir A/72/291, par. 63 à 67.

¹⁵ Ibid., par. 68 à 70.

¹⁶ Ibid., par. 71 à 73.

¹⁷ Ibid., par. 74 à 76.

¹⁸ Voir A/70/321, par. 57 à 62.

¹⁹ Ibid., par. 63 à 67.

²⁰ A/HRC/26/21, p. 60 et une lettre conjointe du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (RUS 2/2014). Disponible à l'adresse suivante : [https://spdb.ohchr.org/hrdb/25th/Public_-_AL_Russia_20.02.14_\(2.2014\)_Pro.pdf](https://spdb.ohchr.org/hrdb/25th/Public_-_AL_Russia_20.02.14_(2.2014)_Pro.pdf).

²¹ Voir A/71/325, par. 10, et A/70/321, par. 9.

²² Voir www.worldjewishcongress.org/en/news/holocaust-denial-and-anti-semitism-on-social-media-up-30-percent-in-january-2018-compared-to-2016-wjc-report-finds-2-3-2018.

²³ Congrès juif mondial, « Anti-Semitic symbols and Holocaust denial in social media posts : January 2018 ». Disponible sur la page Web mentionnée dans la note précédente.

²⁴ Anti-Defamation League, « 2017 audit of anti-Semitic incidents ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/resources/reports/2017-audit-of-anti-semitic-incidents>.

²⁵ Community Security Trust, « Antisemitic incidents report 2017 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://cst.org.uk/data/file/a/b/IR17.1517308734.pdf>.

²⁶ Ministère fédéral de l'intérieur (Allemagne), *Verfassungsschutzbericht 2016* (Berlin, 2017), p. 23, 24 et 40. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.verfassungsschutz.de/embed/vsbericht-2016.pdf>.

²⁷ Deutsche Welle, « Germany : far-right violence and Islamist threat on the rise », 4 avril 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.dw.com/en/germany-far-right-violence-and-islamist-threat-on-the-rise/a-39534868.

²⁸ Anti-Defamation League, « Murder and extremism in the United States in 2017 : an ADL Center on extremism report ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/resources/reports/murder-and-extremism-in-the-united-states-in-2017>.

²⁹ Heidi Beirich, « White homicide worldwide » (Alabama, Southern Poverty Law Center, 2014). Disponible à l'adresse suivante : https://www.splcenter.org/sites/default/files/d6_legacy_files/downloads/publication/white-homicide-worldwide.pdf.

suprématie de la race blanche ont plus que doublé en 2017 par rapport à 2016 (18 des 34 meurtres commis par des extrémistes aux États-Unis d'Amérique)³⁰.

B. L'incidence et la popularité récentes du néonazisme sur le plan politique

22. La Rapporteuse spéciale est profondément préoccupée par la place de plus en plus importante qu'occupent les idéologies nazie, néonazie et fasciste sur la scène politique, dans le monde entier et plus particulièrement dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Les groupes néonazis sont aujourd'hui enhardis par la présence sur le devant de la scène de dirigeants populistes qui partagent leurs convictions et embrassent la même rhétorique qu'eux. En effet, la montée du populisme et, surtout, du populisme nationaliste de droite a, dans certains pays, contribué à la popularité de l'idéologie néonazie. Bien que de nombreux dirigeants populistes nationalistes d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Australie³¹ désavouent officiellement l'idéologie néonazie, ils expriment néanmoins leur soutien aux doctrines racistes et xénophobes qui s'appuient sur des idéologies similaires fondées sur la supériorité raciale, au cœur de l'idéologie néonazie. Toutes les théories de supériorité raciale et tous les actes visant à faire de certaines personnes des boucs émissaires en raison de leur race, de leur origine ethnique, de leur origine nationale, de leur orientation sexuelle ou d'une situation connexe, facilitent le travail des néonazis. Même lorsque le gouvernement ne compte officiellement aucun néonazi dans ses rangs, la présence en son sein d'idéologues d'extrême droite peut avoir pour effet d'injecter dans la conduite des affaires publiques et dans le discours politique exactement les mêmes idéologies que celles qui rendent le néonazisme si dangereux.

23. Comme l'a fait observer un précédent Rapporteur spécial, le populisme de droite se répand et exploite l'antipathie envers des minorités ethniques, raciales ou religieuses en les accusant d'avoir coopté les élites politiques pour assurer leur propre promotion. En outre, comme l'a relevé un autre Rapporteur spécial, en période de grande anxiété sociale, politique et économique dans l'hémisphère Nord, c'est parmi ceux qui se considèrent comme les plus marginalisés (y compris parmi les majorités blanches) qu'une telle antipathie peut aisément gagner en puissance. Pour exploiter l'insatisfaction, la peur et le ressentiment de la population face à la situation du pays et à la situation personnelle des uns et des autres, les populistes de droite adoptent et encouragent des opinions et des comportements de nature à alimenter la mobilisation populiste. À cet égard, la déclaration du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme citée ci-dessous témoigne d'une dynamique persistante :

Les populistes utilisent à l'envi demi-vérités et simplifications excessives, les deux armes par excellence de l'expert en propagande. Internet et les réseaux sociaux sont de parfaits tremplins pour réduire à l'extrême la pensée en tronçons minuscules, petites phrases et autres tweets. Dépeignez partiellement une situation à une personne anxieuse, peut-être confrontée à des difficultés économiques et exposée par les médias aux horreurs du terrorisme. Renforcez, ici et là, ce tableau à coups de contre-vérités et laissez les préjugés naturels des gens faire le reste. Ajoutez un peu de dramaturgie, tout en insistant sur la responsabilité pleine et entière d'un groupe bien défini, de manière à ce que les orateurs belliqueux et leurs supporteurs puissent paraître irréprochables.

³⁰ Communiqué de presse de l'Anti-Defamation League, « ADL report : white supremacist murders more than doubled in 2017 », 17 janvier 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/news/press-releases/adl-report-white-supremacist-murders-more-than-doubled-in-2017>. Voir aussi River Donaghey, « Armed neo-Nazi attempted terror attack on Amtrak train », Vice, 5 janvier 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.vice.com/en_us/article/7xewbg/armed-neo-nazi-attempted-terror-attack-on-amtrak-train-fbi-says-vgtrn.

³¹ Voir A/HRC/35/41/Add.4, par. 51.

La recette est donc simple : faire que des gens, déjà inquiets, se sentent vraiment mal, puis insister sur le fait que tout ceci est la faute d'un groupe, un groupe se trouvant au sein même de la communauté mais identifié comme étranger et menaçant. Puis, faire que les gens puissent se sentir bien en leur offrant ce qui s'apparente pour eux à un fantôme, mais qui constituerait, pour d'autres, une terrible injustice. Attisez et éteignez, répétez plusieurs fois, jusqu'à ce que l'angoisse se solidifie au point de se transformer en haine³².

24. Les populistes de droite de certaines nations se sont montrés disposés à s'aligner sur les positions de nationalistes blancs et même de néonazis. Lors de la dernière élection présidentielle aux États-Unis d'Amérique, la dépendance de Donald Trump à l'égard d'une plateforme politique qui épouse régulièrement les convictions nationalistes blanches et vilipende les minorités raciales, religieuses et nationales a créé un havre de sécurité pour l'idéologie et l'action néonazies³³. Après son élection à la présidence des États-Unis d'Amérique, Donald Trump a omis, dans des circonstances graves, de condamner ouvertement la glorification du néonazisme³⁴.

25. Dans certains pays où l'expression d'idées nazies ou fascistes ne sont pas interdites, plusieurs partis néonazis ont vu le jour et ont présenté des candidats aux élections organisées. Dans certains pays européens, des partis politiques alignés sur les idéologies néonazies font désormais partie du paysage politique. Certains de ces partis ont remporté des succès électoraux plus ou moins importants, quelques-uns ayant obtenu des sièges au Parlement. En juillet 2017, les partis populistes de droite faisaient partie des Gouvernements de huit pays européens : la Finlande, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Norvège, la Pologne, la Slovaquie et la Suisse. Trois partis nationalistes font actuellement partie de la coalition au pouvoir en Bulgarie³⁵. On estime que le nombre total d'électeurs européens qui ont soutenu un parti populiste lors des dernières élections générales dans leur pays s'élève à 21,4 %³⁶.

26. En somme, le suprématisme blanc et le néonazisme ont une relation symbiotique avec le populisme de droite, chacun renforçant l'autre. En adoptant le langage et les idées centrales de ces idéologies extrémistes, les populistes de droite acquièrent un pouvoir

³² Discours prononcé au Gala de la Fondation pour la sécurité, la paix et la justice, à La Haye, le 5 septembre 2016. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20452&LangID=F>.

³³ Ibid. Dans cette déclaration, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a condamné le candidat aux élections présidentielles aux États-Unis et des personnalités politiques européennes dont les idéologies raciales ont fait du monde un lieu plus hospitalier pour un néonazisme à visage découvert. Voir Jessica Reaves, « White supremacists celebrate Trump's victory », Anti-Defamation League, 10 novembre 2016 (Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/blog/white-supremacists-celebrate-trumps-victory>) ; Anti-Defamation League, « ADL deeply concerned over reports of anti-Semitic & hate incidents following election 2016 », 14 novembre 2016 (Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/news/press-releases/adl-deeply-concerned-over-reports-of-anti-semitic-hate-incidents-following>) ; Human Rights Watch, « Update : US President Trump's response to Charlottesville events », 14 août 2017 (Disponible à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/news/2017/08/14/update-us-president-trumps-response-charlottesville-events>) ; Anti-Defamation League, « White supremacists react gleefully to President Trump's "rogue" press conference », 17 août 2017 (Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/blog/white-supremacists-react-gleefully-to-president-trumps-rogue-press-conference>) ; Anti-Defamation League, « Anti-Semitic incidents in the U.S. in the wake of Charlottesville rally », 30 août 2017 (Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/blog/anti-semitic-incidents-in-the-us-in-the-wake-of-charlottesville-rally>).

³⁴ Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, « UN body criticizes US "failure at the highest political level to unequivocally reject racist violent events" », 23 août 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21990. HCDH, « US racism on the rise, UN experts warn in wake of Charlottesville violence », 16 août 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21975. Beirich et Buchanan, « 2017 : the year in hate and extremism ».

³⁵ Voir <https://timbro.se/app/uploads/2017/07/briefing-timbro-authoritarian-populism-index-2017.pdf>. Les trois partis nationalistes bulgares sont : Attaque, le Mouvement national bulgare et le Front national pour le salut de la Bulgarie.

³⁶ Ibid.

politique en incitant ces groupes à voter pour eux. Ainsi, lorsque les politiciens populistes obtiennent un grand succès, les idées nationalistes des Blancs et les idées néonazies deviennent socialement plus acceptables. Enhardis de voir des dirigeants favorables à leur cause au sein du gouvernement, les partisans de la suprématie de la race blanche et les néonazis occupent une place de plus en plus grande sur les plateformes publiques et recrutent de nouveaux membres.

C. Le rôle de la technologie dans la diffusion de l'idéologie néonazie

27. Les néonazis et les groupes partisans de la suprématie de la race blanche ont tiré parti des nouvelles technologies numériques et des plateformes sociales pour promouvoir leurs idéologies et leurs arguments³⁷. En effet, Internet permet à chacun de communiquer plus facilement, d'exprimer son point de vue et de participer à des débats à grande distance. Internet fournit également aux groupes qui soutiennent la supériorité et la haine raciales des plateformes efficaces pour diffuser leurs messages, organiser des événements et recueillir des fonds³⁸. L'anonymat que procurent Internet et les médias sociaux permet aux personnes d'exprimer des opinions qu'elles nieraient en public³⁹. De plus, l'interactivité des nouvelles plateformes de médias sociaux permet de créer plus facilement des communautés virtuelles dans lesquelles les extrémistes peuvent facilement diffuser l'information à leurs publics cibles⁴⁰.

1. Recrutement numérique, en particulier parmi les jeunes

28. Internet – et les médias sociaux en particulier – est un moyen de plus en plus utilisé par les groupes néonazis pour recruter des partisans. Il est établi que les groupes animés par la haine tels que ces groupes néonazis visent habituellement à recruter des personnes vulnérables, comme les personnes solitaires et les enfants. Les groupes qui croient en la supériorité raciale – parmi lesquels les néonazis – visent de plus en plus les enfants et les jeunes dans leurs activités de recrutement parce que ceux-ci sont généralement plus impressionnables, qu'ils se sentent parfois seuls et marginaux, et qu'ils désirent souvent éprouver un sentiment d'identité et d'appartenance à un groupe⁴¹. Certains sites Web néonazis sont spécialement conçus pour les enfants, dans le but de les endoctriner. Les sites Web néonazis attirent les enfants avec de la musique, des activités, des jeux, des « mèmes » et des personnages de dessins animés⁴². Il existe même des jeux vidéo qui ont pour objet de propager des idéologies de supériorité raciale et de haine raciale. Dans un jeu de ce type,

³⁷ Voir A/HRC/26/49, par. 18. Par exemple, le principal forum animé par la haine, Stormfront, compte à présent plus de 300 000 membres. Mark Potok, « The year in hate and extremism », Southern Poverty Law Center, 17 février 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.splcenter.org/fighting-hate/intelligence-report/2016/year-hate-and-extremism>. Le site enregistre environ 25 000 nouveaux utilisateurs chaque année depuis plusieurs années.

³⁸ Francie Diep, « How social media helped organize and radicalize America's white supremacists », *Pacific Standard*, 15 août 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://psmag.com/social-justice/how-social-media-helped-organize-and-radicalize-americas-newest-white-supremacists>.

³⁹ LaShel Shaw, « Hate speech in cyberspace : bitterness without boundaries », *Notre Dame Journal of Law, Ethics and Public Policy*, vol. 25, n° 1 (2012), p. 279 à 304.

⁴⁰ Gabriel Weimann, « Terrorist migration to social media », *Georgetown Journal of International Affairs*, vol. 16, n° 1 (2015), p. 180 à 187, p. 181.

⁴¹ Ibid.

⁴² Michael Edison Hayden, « Neo-Nazi website Daily Stormer is “designed to target children” as young as 11 for radicalization, editor claims », *Newsweek*, 16 janvier 2018. Disponible à l'adresse suivante : www.newsweek.com/website-daily-stormer-designed-target-children-editor-claims-782401. Voir aussi Julian Baumrin, « Internet hate speech and the First Amendment, revisited », *Rutgers Computer & Technology Law Journal*, vol. 37, n°s 1 et 2 (2011), p. 230 (« parmi les méthodes d'attraction typiques on relève la dissimulation de messages racistes et xénophobes dans la musique, les jeux, les activités et les personnages de dessins animés ») ; John M. Cotter, « Sounds of hate : white power rock and roll and the neo-Nazi skinhead subculture », *Terrorism and Political Violence*, vol. 11, n° 2 (1999), p. 121 ; James Paul Gee, « Stories, probes, and games », *Narrative Inquiry*, vol. 21, n° 2 (2011), p. 356 ; et Phyllis B. Gerstenfeld, Diana R. Grant et Chau-Pu Chiang, « Hate online : a content analysis of extremist Internet sites », *Analyses of Social Issues and Public Policy*, vol. 3, n° 1 (2003), p. 29 à 44 (p. 35).

porté à l'attention de la Rapporteuse spéciale, le joueur tient le rôle d'une personne néonazie chargée de tuer des non-Blancs ou des groupes identifiés comme ennemis par des groupes néonazis. En outre, certains des sites Web et forums néonazis comprennent des leçons d'histoire révisionnistes destinées aux enfants.

29. Selon une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) intitulée « Les jeunes et l'extrémisme violent sur les médias sociaux », s'il existe une certaine corrélation entre la violence des jeunes et la propagande extrémiste, le rôle exact d'Internet et des médias sociaux dans le processus de radicalisation doit être étudié de plus près⁴³.

2. Les plateformes numériques comme sites de discours haineux et d'incitation à la violence

30. Les néonazis et d'autres groupes animés par la haine n'utilisent pas les plateformes numériques que pour le recrutement, mais aussi pour inciter à la haine et à la violence fondées sur la race, l'ethnie, la religion ou d'autres motifs connexes^{44, 45}. Grâce à la facilité et à la rapidité avec lesquelles l'information peut désormais être partagée en ligne, en particulier sur les médias sociaux, ces plateformes sont sans doute devenues les sites où l'on trouve le plus fréquemment des discours haineux et même des incitations à la violence. Elles favorisent la transmission à l'échelle mondiale de stéréotypes préjudiciables à l'égard des groupes stigmatisés visés par des groupes tels que les néonazis. Ces stéréotypes et la propagande qui s'y rattache rendent la violence contre les groupes cibles plus acceptable et sans doute plus probable⁴⁶. En outre, les néonazis et les groupes apparentés ont également recours à des plateformes en ligne pour planifier des événements publics (et diffuser des informations à leur sujet) allant de manifestations à des actes de violence, notamment en ciblant des groupes et des individus selon des critères fondés sur la race, l'origine ethnique, l'origine nationale, la religion, le genre, l'orientation sexuelle ou d'autres motifs connexes.

31. Les plateformes numériques sont donc désormais un foyer de propagation d'idéologies fondées sur la supériorité raciale. YouTube est le principal générateur de contenu pour certains des médias les plus marqués à droite. Cette plateforme stocke des milliards de vidéos et a une immense portée (plus de 1,5 milliard d'internautes par mois)⁴⁷. Elle dirige les internautes vers des vidéos en fonction des vidéos qu'ils ont déjà visionnées ; ainsi, une personne qui regarde une vidéo néonazie sera dirigée vers un contenu similaire. Les vidéos sont notamment utilisées par les néonazis pour aider à créer de fausses images⁴⁸. Par exemple, les auteurs d'une vidéo d'un

⁴³ Séraphin Alava, Divina Frau-Meigs et Ghayda Hassan, *Les jeunes et l'extrémisme violent sur les médias sociaux – Cartographie de la recherche* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002605/260532f.pdf>.

⁴⁴ Voir, par exemple, Beirich, « White homicide worldwide » (analyse du lien entre l'appartenance à une plateforme en ligne encourageant des idéologies de supériorité raciale, l'incitation à la violence et la violence réelle contre des groupes cibles) ; et Diep, « How social media helped organize and radicalize America's white supremacists » (discussion sur l'utilisation des médias sociaux pour coordonner un rassemblement auquel participaient des néonazis et d'autres groupes animés par la haine, au cours duquel 1 personne a été tuée et 19 autres blessées).

⁴⁵ Beirich, « White homicide worldwide ».

⁴⁶ Kusminder Chahal, *Supporting Victims of Hate Crime : A Practitioner's Guide* (Bristol, Policy Press, 2016) ; Danielle Keats Citron et Helen L. Norton, « Intermediaries and hate speech : fostering digital citizenship for our information age », *Boston University Law Review*, vol. 91 (2011), p. 1437 ; Travis Morris, « Networking vehement frames : neo-Nazi and violent jihadi demagoguery », *Behavioural Sciences of Terrorism and Political Aggression*, vol. 6, n° 3 (2014), p. 163 à 182 (p. 163 à 171) ; et Linda M. Woolf et Michael R. Hulsizer, « Intra- and inter-religious hate and violence : a psychosocial model », *Journal of Hate Studies*, vol. 2, n° 5 (2003), p. 5 à 25.

⁴⁷ Bob Moser, « How YouTube became the worldwide leader in white supremacy », *New Republic*, 21 août 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://newrepublic.com/article/144141/youtube-became-worldwide-leader-white-supremacy>.

⁴⁸ Brentin Mock, « Neo-Nazi groups share hate via YouTube », Southern Poverty Law Center, 20 avril 2007. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.splcenter.org/fighting-hate/intelligence-report/2007/neo-nazi-groups-share-hate-youtube>.

rassemblement néonazi dans un pays ont effacé les manifestants antiracistes de manière à présenter une image puissante d'une branche particulière de néonazis⁴⁹.

32. Twitter est utilisé comme une des principales plateformes de médias sociaux pour mener des attaques contre les journalistes. Ces derniers comptent sur Twitter pour partager l'information et publier leurs travaux. Au cours de la récente campagne présidentielle aux États-Unis d'Amérique, des propos antisémites ont été employés dans 2,6 millions de tweets générant plus de 10 milliards d'impressions⁵⁰. Un nombre important des tweeters antisémites ont été identifiés comme des partisans du candidat populiste nationaliste qui a finalement remporté cette élection⁵¹. Ces tweets s'adressaient principalement aux journalistes juifs ainsi qu'aux journalistes non juifs qui critiquaient le candidat⁵².

33. Dans leur lutte contre les idéologies néonazies et les autres idéologies incitant à la haine, les plateformes des médias sociaux sont confrontées à la diversité des normes nationales interdisant les discours haineux. Les pays dont le cadre juridique protège un type de discours interdit ailleurs servent de refuge aux discours néonazis⁵³. Par conséquent, de nombreux groupes haineux hébergent leurs sites auprès de fournisseurs de services Internet aux États-Unis⁵⁴.

34. Bien que les entreprises de médias sociaux s'efforcent d'améliorer peu à peu le contrôle du contenu affiché sur leurs plateformes⁵⁵, comme l'a recommandé le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale dans sa recommandation générale n° 35 (2013) sur la lutte contre les discours de haine raciale, il reste encore beaucoup à faire pour lutter efficacement contre la haine et l'intolérance raciales en ligne⁵⁶.

V. Conclusion et recommandations

35. Des causes structurelles profondes expliquent la montée des idéologies extrêmes et sans complexe fondées sur la supériorité raciale, y compris le néonazisme. Des réformes fondamentales s'imposent donc, notamment pour lutter contre les inégalités économiques qui catalysent l'intolérance et la discrimination. Parallèlement, les États peuvent prendre des mesures plus ciblées pour combattre certaines des tendances identifiées dans le présent rapport, en particulier le rôle de la technologie dans la diffusion du néonazisme, les effets du néonazisme sur les enfants et les jeunes et la participation de ceux-ci à des groupes affiliés. Il est urgent d'entreprendre davantage de recherches pour mieux comprendre ces deux sujets. La Rapporteuse spéciale formule donc les recommandations suivantes à l'intention des États membres :

a) La Rapporteuse spéciale réitère les recommandations formulées dans les rapports de ses prédécesseurs au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, car elles restent pertinentes et sont toujours d'actualité. Elle demande instamment aux États de prendre immédiatement des mesures pour combattre les

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Anti-Defamation League, « Anti-Semitic targeting of journalists during the 2016 presidential campaign » (New York, 19 octobre 2016). Disponible à l'adresse suivante : https://www.adl.org/sites/default/files/documents/assets/pdf/press-center/CR_4862_Journalism-Task-Force_v2.pdf.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

⁵³ Par exemple, le cadre juridique d'un pays d'Amérique du Nord a joué en faveur des groupes néonazis et d'autres groupes animés par la haine qui propagent des propos haineux. Peter J. Breckheimer, « A haven for hate : the foreign and domestic implications of protecting internet hate speech under the First Amendment », *Southern California Law Review*, vol. 75 (2002), p. 1493 à 1528 (p. 1506). Ira Steven Nathanson, « Super-intermediaries, code, human rights », *Intercultural Human Rights Law Review*, vol. 8, n° 19 (2013), p. 96 et 97.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Julia Fioretti, « Social media companies accelerate removals of online hate speech : EU », Reuters. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.reuters.com/article/us-eu-hatespeech/social-media-companies-accelerate-removals-of-online-hate-speech-eu-idUSKBN1F806X>.

⁵⁶ Voir A/HRC/26/49, par. 17.

manifestations directes et indirectes du néonazisme, du racisme et de l'intolérance qui y est associée, y compris par l'application de sanctions juridiques ;

b) La Rapporteuse spéciale prie instamment les États d'aider les organisations de la société civile représentant l'ensemble des populations directement touchées par les manifestations contemporaines du néonazisme et de l'intolérance qui y est associée, en leur fournissant les ressources nécessaires pour former et soutenir des coalitions diverses et transnationales. En dépit de ses origines liées à une période précise de l'histoire et à une zone géographique limitée, l'idéologie néonazie demeure un problème contemporain qui touche diverses populations, comme on l'a vu plus haut. Le fait qu'elle touche de la même manière les populations de différents groupes raciaux, ethniques, religieux ou apparentés devrait unir ces groupes, y compris au-delà des frontières, dans la lutte contre le néonazisme ;

c) À la lumière de la résolution 72/156, par laquelle l'Assemblée générale l'a priée d'établir le présent rapport, la Rapporteuse spéciale tient à faire écho à l'Assemblée en encourageant les États qui ont formulé des réserves à l'article 4 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale à retirer ces réserves en raison du caractère obligatoire des dispositions dudit article. Elle engage également les États à continuer de prendre, dans le respect du droit international des droits de l'homme, des mesures d'ordre législatif afin de prévenir les discours haineux et l'incitation à la violence. Les États doivent retirer leur soutien – financier ou autre – aux partis politiques et aux autres organisations qui tiennent des discours néonazis ou d'autres propos haineux ou qui ne condamnent pas avec force les discours de cette nature que prononceraient leurs membres. Lorsqu'un tel discours haineux a pour objet d'inciter à la violence ou lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ce soit le cas, les États doivent prendre des mesures pour démanteler les organisations responsables ;

d) Les États devraient fournir des ressources, y compris au présent mandat, pour les activités de recherche et de consultation, notamment de parties prenantes comme les entreprises privées des secteurs des technologies et des médias sociaux, destinées à mieux comprendre, au niveau international, la manière dont les technologies contribuent à la propagation du racisme et de l'intolérance qui y est associée. Ces activités de recherche devraient également déboucher sur des recommandations de mesures concrètes pour lutter contre la montée du néonazisme par le biais des technologies en ligne ;

e) Les États devraient fournir des ressources, y compris au présent mandat, pour les activités de recherche et de consultation, notamment d'entreprises des secteurs des technologies et des médias sociaux et d'experts en psychologie de l'enfant, destinées à mieux comprendre, au niveau international, les effets du néonazisme sur les jeunes et les enfants, et les facteurs qui attirent les jeunes vers les mouvements néonazis. Ces activités de recherche et de consultation devraient également permettre d'établir un plan directeur pour lutter contre la participation des jeunes et des enfants au néonazisme ;

f) Les États doivent aussi prendre immédiatement des mesures pour lutter contre les manifestations directes et indirectes du néonazisme, du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée touchant les jeunes et les enfants, notamment leur recrutement par des groupes extrémistes.

36. Dans la perspective de son prochain rapport à l'Assemblée générale sur le néonazisme, la Rapporteuse spéciale invite respectueusement les États à échanger des informations sur leurs préoccupations et leurs bonnes pratiques en ce qui concerne les questions relatives à la technologie, à la jeunesse et au néonazisme, examinées dans le présent rapport. Elle les invitera officiellement à soumettre leurs contributions à cet examen en temps opportun.